

**AVIS D'APPEL A PROJET DE MISE EN CONFORMITE D'ORGANISATIONS PREFIGURATRICES DES PLATEFORMES
DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DANS LE CADRE DU PARCOURS DE BILAN ET D'INTERVENTION
PRECOCE**

POUR ENFANTS DE 0 à 6 ANS PORTEURS DE TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT

**Clôture de l'appel à projet de mise en conformité
Le lundi 17 juin 2019**

1 — Objet de l'appel à projet :

Le présent appel à projet est lancé par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement 2018-2022, en vue de la mise en œuvre de plateformes de coordination et d'orientation dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 7 ans non révolus atteints de troubles du neuro développement.

Le nombre de plateformes à mettre en œuvre est de 5.

2 — Cahier des charges :

Le cahier des charges de cet appel à projet fait l'objet de l'annexe du présent avis et sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS d'Auvergne Rhône-Alpes (<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr>, rubriques « acteurs de la santé et du médico-social » - « appels à projets et à candidatures » « appels à projets et à candidatures médico-sociaux »).

3 — Procédure d'appel à candidatures et modalités de dépôt des dossiers de candidatures :

Les dossiers de candidatures sont recevables jusqu'au **17 juin 2019 inclus**

Ils sont à envoyer par courrier avec demande d'accusé de réception, à la Direction de l'Autonomie de l'ARS Auvergne Rhône Alpes.

Pour ces **envois** par voie recommandée, il est précisé que la date et l'horaire indiqués concernent la date d'envoi attestée par le cachet de la poste.

Les dossiers peuvent également faire l'objet d'un **dépôt direct** avant la date limite indiquée, à l'adresse suivante :

Direction de l'Autonomie
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
A l'attention de Fabienne RIGHETTI
241 rue Garibaldi
69003 LYON

Chaque dossier devra comporter un exemplaire papier ainsi qu'une version sur support dématérialisé (clé USB, CD Rom) ;

Enfin, les dossiers peuvent faire l'objet d'un envoi par voie électronique à l'adresse suivante : ars-ara-da-planification-offre@ars.sante.fr sous réserve de l'activation de l'option « accusé de lecture » et de la réception du message de confirmation de lecture de l'envoi.

Les dossiers déposés après la date limite de clôture ne seront pas recevables.

Les dossiers reçus complets dans la période d'ouverture de dépôt seront étudiés et évalués, sur la base de leur conformité aux éléments du cahier des charges faisant l'objet de l'annexe du présent avis.

Suite à une analyse préalable par l'ARS, un comité d'instruction procédera à l'examen des dossiers.

Les représentants de l'ARS se réservent le droit de demander aux candidats tout renseignement complémentaire permettant de préciser le contenu du dossier présenté.

4 — Date de publication et modalités de consultation de l'avis :

Le présent avis d'appel à projet de mise en conformité ainsi que le cahier des charges sont mis en ligne sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées par les candidats avant le 25 mars 2019 par messagerie à l'adresse suivante : fabienne.righetti@ars.sante.fr ou ars-ara-da-planification-offre@ars.sante.fr

5 — Calendrier de la procédure :

Le comité de sélection se réunira au cours du mois de septembre 2019.

Le 5 mars 2019.

Pour le Directeur général de l'ARS,
Par délégation
La Directrice de l'autonomie
Marie Hélène LECENNE